

COMMUNIQUÉ DE LA COORDINATION STOP-BUGEY (le 25/11/2020)

UN COCKTAIL EXPLOSIF D'INDUSTRIES NUCLÉAIRES ET CHIMIQUES MENACE TOUTE LA RÉGION

Les risques combinés, liés à la « coexistence » d'industries chimiques, dans la Plaine de l'Ain, et de la centrale nucléaire du Bugey, ont-ils été pris en compte par la DREAL et l'ASN ?

L'histoire récente a montré que des catastrophes industrielles majeures pouvaient se produire alors que la probabilité qu'elles surviennent était présentée jusqu'alors comme très faible.

On se souvient des catastrophes provoquées par *l'industrie chimique* :

Seveso Hoffman-Laroche en Italie (1976), Bhopal Union Carbide en Inde (1984), Toulouse en France AZF (2001), Rouen Lubrizol (2019), port de Beyrouth au Liban (2020).

Et *pour l'industrie nucléaire*, on se souvient notamment des catastrophes de Three Mile Island aux États Unis (1979), Tchernobyl en Ukraine (1986), Fukushima au Japon (2011).

Ce ne sont que quelques exemples de catastrophes majeures qui ont pour origine des installations industrielles ayant en commun la production de matières extrêmement dangereuses et toxiques, voire mortelles pour les organismes vivants.

Un autre point commun entre ces industries est qu'**elles sont soumises à des autorisations et à des contrôles** par des organismes publics.

En France, ce sont les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DREAL**), qui autorisent et contrôlent les industries chimiques à risques.

Et c'est l'Autorité de Sûreté Nucléaire (**ASN**) qui autorise et contrôle l'industrie nucléaire.

Pour le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (**PIPA**), la DREAL a la responsabilité des autorisations et contrôles de :

- trois installations relevant de la directive SEVESO seuil haut (entreprises ORGAMOL, SPEICHIM et TREDI), susceptibles en cas d'accident de rejeter des gaz et liquides très dangereux pour tout être vivant,
- trois installations relevant de la directive SEVESO seuil bas (entreprises LEVER, SICO et ORAPI),
- de nombreuses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Un Plan Particulier d'Intervention en cas d'accident (**PPI**) a été établi pour le PIPA.

Il a même été revu en 2020 et comporte **un scénario d'accident** (scénario 5 majorant) qui engendrerait « *une intoxication des personnes pouvant conduire à des blessures graves dans un rayon de l'ordre de 5,1 km* ».

Le site nucléaire du Bugey, dont le respect des exigences de sûreté est contrôlé par l'ASN, se situe à moins de 5 km du PIPA et de ses installations chimiques à hauts risques.

En cas d'accident, il serait donc impacté dans son ensemble avec ses 4 réacteurs en activité, le Magasin InterRégional de stockage des « combustibles » neufs (MIR), l'Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés (ICEDA), le réacteur N°1 en démantèlement.

Or rien ne semble prévu pour les mesures à prendre sur le site nucléaire.

Par exemple, pour ce qui concerne l'ICEDA, qui vient d'être mise en service avec l'autorisation de l'ASN, **le risque chimique lié à la proximité du PIPA n'est pas identifié** dans les documents d'EDF à destination du public, présentés lors des différentes phases administratives du projet (décret d'autorisation de création, permis de construire, autorisation de mise en service).

Ce n'est qu'en examinant en détail le « dossier de sûreté » (de près de 2 000 pages) transmis par EDF à l'ASN pour la demande d'autorisation de mise en service, qu'on trouve des indications à ce sujet : **les activités à risque y sont identifiées, rien de plus.**

Pour l'ASN, en tout cas, un accident nucléaire est plausible. Sa probabilité augmente avec les problèmes récurrents des 4 vieux réacteurs et les nouvelles activités à risques de l'ICEDA (incendies et explosions d'hydrogène possibles).

Le rayon d'impact d'un accident nucléaire serait d'ailleurs bien plus large que celui d'un accident chimique.

Mais comment cela se passerait-il sur le site nucléaire du Bugey, en cas d'accident chimique nécessitant une évacuation ? Sachant que le maintien de la sûreté nécessite la présence d'un certain nombre de travailleurs qui se trouveraient alors en grand danger pour leur vie.

De la même manière, si un accident nucléaire grave se produisait sur le site de Bugey, toutes les entreprises à risque voisines seraient vidées de leurs personnels puis abandonnées en l'état, vu la gravité et la permanence de la pollution radioactive au risque de provoquer un autre accident dans leur entreprise.

Un accident grave intervenant en cascade sur les deux sites voisins, du PIPA et de la centrale nucléaire, peut-il être complètement exclu par les autorités ?

Nous ne pouvons ignorer ce qui s'est passé à Rouen en 2019 et les conséquences de l'incendie et de l'explosion du site de Lubrizol.

La catastrophe dans cette usine chimique classée SEVESO seuil haut, contrôlée par la DREAL et qui disposait en outre de toutes les certifications possibles en termes de qualité et d'environnement, a mis en évidence de nombreuses carences. Les pouvoirs publics, qui ignoraient les stocks et leur nature, ont beaucoup tardé à informer la population. Ils n'ont pas organisé de suivi médical pour les habitants de la région très fortement impactés par les pollutions.

Ici, ce pourrait être bien pire du fait de la présence simultanée de deux types de risques majeurs (chimique et nucléaire) couplés à de nombreux déclencheurs potentiels (risques d'inondation, sismique, de chute d'avion, de terrorisme, ou même tout simplement « erreur humaine » ou négligence).

C'est pourquoi nous souhaitons alerter les habitants de la région et les élus locaux sur la très grave menace que constitue la coexistence des industries à haut risque du parc industriel de la Plaine de l'Ain avec le site nucléaire du Bugey.

Coordination Stop Bugey

CONTACTS PRESSE :

- **Madeleine Chatard-Leculier : 07 82 11 69 18**
- **François Vallet : 06 37 88 36 41**